



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 29
Présents : 18
Absents représentés : 11
Absent non représenté : /
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 29
Date de convocation : 20 juin 2025
Date d'affichage de la convocation : 20 juin 2025

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juillet 2025

Délibération n° DEL.2025-07-55

Vœu de soutien à la Palestine

Le 1^{er} juillet 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GROSJEAN Yoann. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : BROUSSE Franck à AILLOT Sonia. CATON Samuel à LE PAVOUX Éric. CERVEAU Frédéric à PRUDENT Adrien. CLOSTRE Jacques à DESROCHES Gilles. CORBION Rémy à LECLERC Stéphanie. FLEURIER-LEFORT Gaëlle à MERCIER Martine. GIRARD LEBRUN Sandra à MIGNON Brigitte. JORO Vincent à PRUDENT Didier. LEGER Pauline à DACQUIN Sébastien. MANIVERT Sonia à LEUILLER Patricia. MEGHERBI Djamel à MONDON Josiane.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : LE PAVOUX Éric.

Rapporteur : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du Collectif 18 pour une paix juste et durable entre palestiniens et israéliens,

Vu le vœu de soutien à la Palestine ci-annexé,

Considérant qu'il convient de soutenir les palestiniens dans la situation d'urgence actuelle,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

• **DEMANDE à l'État français de :**

- **EXIGER** un cessez-le feu immédiat et durable dans la bande de Gaza,
- **ŒUVRER** pour la libération de tous les otages,
- **FAIRE APPLIQUER** le droit international humanitaire pour protéger les civils, les personnels et établissements de santé dans la bande de Gaza,
- **RÉAFFIRMER** le respect du droit international et des résolutions des Nations-Unies votées en faveur du peuple palestinien,
- **RECONNAÎTRE** un État de Palestine sans délai et par là-même continuer de soutenir fortement la solution à deux États.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire

Éric LE PAVOUX



La Maire

Marie-Christine BAUDOIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 7 juillet 2025 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>

VŒU DE SOUTIEN À LA PALESTINE

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20250701-DEL-2025-07-55-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Rapporteur : La Maire

- **Note explicative de synthèse**

Le 7 octobre 2023, le Hamas, organisation terroriste, a déclenché une attaque meurtrière dans le sud d'Israël. Des zones militaires et civiles ont été visées par des milliers de roquettes et l'infiltration de commandos qui ont provoqué la mort d'au moins 1 200 personnes et blessé des milliers d'autres. Des centaines d'otages israéliens ont été enlevés par le Hamas et certains n'ont pas à ce jour été libérés.

Le Gouvernement israélien d'extrême droite a riposté violemment et de façon disproportionnée contre la Bande de Gaza. En plus de 19 mois de guerre, on dénombre à Gaza des dizaines de milliers de civils tués, blessés et portés disparus. Nous condamnons fermement et sans condition l'ensemble de ces crimes qui ne font qu'alourdir le bilan de ce conflit. Nous rappelons qu'aucune guerre ne justifie la mort de civils, qu'ils soient israéliens ou palestiniens, le déplacement de population ou le blocus d'aide alimentaire d'urgence qui entraîne une famine organisée.

La France, qui s'est toujours tenue aux côtés du droit international en s'attachant aux résolutions des Nations Unies, doit dénoncer fermement l'escalade de la violence qui ne date pas du 7 octobre. La France doit fermement tenir sa position historique : fin des colonies et établissement d'un État de Palestine. Le Président Emmanuel MACRON doit tenir la ligne de la diplomatie française.

Nous sommes profondément convaincus que c'est par le courage et par l'action politique franche et résolue de la France et toute la communauté internationale que la paix sera rétablie au Proche-Orient permettant l'existence et la sécurité des États de Palestine et d'Israël.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Exiger un cessez-le feu immédiat et durable dans la bande de Gaza,
- Œuvrer pour la libération de tous les otages,
- Faire appliquer le droit international humanitaire pour protéger les civils, les personnels et établissements de santé dans la bande de Gaza,
- Réaffirmer le respect du droit international et des résolutions des Nations-Unies votées en faveur du peuple palestinien,
- Reconnaître un État de Palestine sans délai et par là-même continuer de soutenir fortement la solution à deux États.